

## **Règlement du concours Uniqua - Facebook Foulées du Populaire**

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du concours organisé du 28/03/2022 au 03/04/2022 sur la page Facebook des Foulées du Populaire. Le participant reconnaît l'accepter sans réserve et du seul fait de sa participation.

### **Article 1 - Organisation du concours.**

Le concours est organisé par Centre France Evénements Société Anonyme au capital de 10 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 dont le siège social est situé 45 Rue du Clos du Four, 63000 Clermont-Ferrand.

Le jeu débutera le 28/03/2022 et se terminera le 03/04/2022. Il sera accessible sur Facebook aux adresses suivantes : <https://www.facebook.com/fouleesdupopu>

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées par les participants seront fournies à Centre France Evénements, et non à Facebook. Ces informations ne seront utilisées que pour ce jeu, et donc indirectement pour la promotion de l'événement "Foulées du Populaire". Il est également rappelé que la société organisatrice est seule responsable de la gestion de la page Facebook. Le cas échéant, la société organisatrice décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales d'Instagram auxquelles il a préalablement consenti lors de la création de son compte Instagram.

### **Article 2 : Conditions d'accès et de participation au concours.**

Le concours est ouvert à toute personne physique selon la loi française à la date du lancement du concours, résidant en France, ayant un accès Internet et une adresse électronique.

Centre France Evénements se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour les personnes mineures, une autorisation de la personne détenant l'autorité parentale est exigée. Nous nous réservons la possibilité de demander expressément l'accord du parent qui détient l'autorité parentale de l'enfant. A défaut d'autorisation parentale du candidat mineur, la participation de celui-ci sera automatiquement annulée.

Les membres ou salariés du groupe Centre France, de ses filiales et/ou sociétés affiliées, des associations et des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du jeu et plus généralement toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille vivant dans le même foyer (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent participer au jeu.

La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

### **Article 3 - Déroulement du concours.**

#### **3.1 | Thématique du concours**

Pour prendre part au concours, le participant devra :

- Liker la publication annonçant le concours
- Tagger deux "ami(es)" dans la publication annonçant le concours

Les candidats s'engagent à mettre à disposition de Centre France Événements toutes informations complémentaires sollicitées.

#### **3.2 | Déroulement du concours.**

Le participant pourra participer au concours du 28/03/2022 au 03/04/2021 jusqu'à minuit. Toute participation réalisée avant ou après les dates et horaires indiqués ne sera pas acceptée.

Le vainqueur du concours sera tiré au sort via l'outil en ligne "[Facebook Comment Picker](#)".

Le tirage au sort aura lieu le 04/04/2022.

Le nom du vainqueur sera annoncé le 05/04/2022 sur la page Facebook des "Foulées du Populaire". Le gagnant sera par la suite contacté pour être avisé des modalités de mise en possession de son lot.

### **Article 4 - Incompatibilité et exclusion du concours.**

Seront exclus : les participations incomplètes, incorrectes et/ou en dehors des délais indiqués ci-dessus, de même que les personnes n'ayant pas respecté les délais de participation au concours ou les conditions demandées ci-dessus. Centre France Événements se réserve le droit de ne pas retenir une participation qui ne correspondrait pas aux critères de sélection ou portant atteinte aux bonnes mœurs. Les participants s'engagent à ne pas participer avec des commentaires pouvant choquer, offenser, diffamer, être obscène, pornographique ou pédophile.

La société organisatrice se réserve le droit de supprimer, effacer, masquer et/ou modifier tout élément publié à tout moment et sans préavis. Elle n'approuve aucun élément publié, stocké ou téléchargé par le participant ou toute tierce partie, et n'assume aucune responsabilité quant à ces éléments.

Le Participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de son commentaire par Centre France Événements, pour les besoins et dans le cadre du présent Jeu.

#### **Article 5 - Désignation du gagnant.**

La désignation des gagnants se fera via un tirage au sort parmi les bonnes réponses grâce à l'outil en ligne "[Facebook Comment Picker](#)".

Une fois le vainqueur déterminé, son nom sera annoncé sur la page Facebook en publication et en story. Le gagnant sera par la suite contacté pour être avisé des modalités de mise en possession de son lot. Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leurs noms, prénoms, image animée ou non, voix, écrit, afin de servir de témoignage sauf s'il renonce à son prix.

#### **Article 6 - Lot.**

Un lot sera mis en jeu (un gagnant):

- Un bon d'achat d'une valeur unitaire de 159€ chez Uniqua Limoges

Le gagnant devra récupérer son lot dans les locaux du Populaire du Centre avant le 30 avril 2022. A défaut, le gagnant perdra son prix sans que la responsabilité de Centre France Événements ne soit engagée, ni une quelconque indemnisation due. La société organisatrice se réserve également le droit de conserver le lot qui aurait dû être attribué au gagnant défaillant et d'en disposer comme elle le souhaite.

Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité ni contrepartie, quelle qu'elle soit, en cas d'annulation du concours. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de la contre-valeur en argent, ni à l'échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par Centre France Événements. L'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par une dotation équivalente si les circonstances l'exigent. Si l'un des gagnants ne peut pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de sa dotation, il peut choisir de la transmettre à une personne de choix sous réserve que ladite personne ne présente aucune contre indication.

#### **Article 7 - Conditions d'annulation.**

Centre France Événements se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou d'annuler le concours sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit. Centre France Événements se réserve également le droit d'annuler l'ensemble du concours si le nombre de participants n'était pas assez important. Dans l'ensemble de ces cas, Centre France Événements ne saurait encourir une quelconque responsabilité, ce que les participants acceptent.

#### 7.1 | Notification d'annulation aux participants

Centre France Événements s'engage à notifier aux participants l'annulation ou de modification du concours par une ou plusieurs publications sur la page Facebook à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/fouleesdupopu/>

Si le présent règlement venait à être modifié, la poursuite du concours par les participants vaudra acceptation des nouvelles règles. Chaque participant aura la possibilité de se désinscrire en contactant Centre France Événements à l'adresse [fouleesdupopu@centrefrance.com](mailto:fouleesdupopu@centrefrance.com).

#### **Article 8 - Frais de participation.**

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat. Le présent règlement est mis à disposition gratuitement pour tous les participants sur le site : <https://www.fouleesdupopu.fr/>

Les coûts de connexion internet et/ou de téléphonie résultant de la participation au concours ne seront pas remboursés aux participants.

#### **Article 9 - Exonération de responsabilité.**

Centre France Événements ne saurait être tenu responsable de quelconques dommages, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences quand bien même elle aurait été avisée de la possibilité de tels dommages.

Ceci comprend :

Les dysfonctionnements du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y compris ceux de la plateforme en ligne Instagram, du matériel et/ou des logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque.

Les dysfonctionnements, défauts de fabrication, panne des outils et moyens utilisés par les participants au concours.

La contamination par un virus lors de la navigation sur Instagram.

Les dommages occasionnés par des événements indépendants de sa volonté, issus de l'utilisation du lot, ou de la prestation d'un fournisseur.

#### **Article 10 - Protection et utilisation des données personnelles.**

Le Participant est le seul responsable de l'exactitude de ces données. Centre France Événements s'autorise à exclure tout utilisateur ayant transmis de fausses données lors de l'inscription.

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles sur la base légale de l'exécution du contrat afin de vous transmettre vos lots.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel sont conservées pendant 6 mois à compter de votre participation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse [dpo@centrefrance.com](mailto:dpo@centrefrance.com), accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant.

#### **Article 11 - Respect des règles**

Les participants s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition de Centre France Événements toutes informations complémentaires sollicitées.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Centre France Événements se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement. De même, le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au concours est accordé à Centre France Evènements. Enfin, toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

#### **Article 12 - Acceptation du règlement.**

Le fait de s'inscrire pour participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.